Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901524-20251210-2025_74B-DE

République Française
Département FINISTERE
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
05/12/2025

N° de la délibération
2025-74

L'an deux mille vingt-cinq le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Monsieur FÉAT Samuel, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

***Présents** : FÉAT Samuel, Maire, **Mmes :** BOULZENNEC Isabelle, TRANCHARD Rachelle, DANIEL Véronique, GLÉHEN Stéphanie, TANGUY Céline et **MM :** KERAVAL Dominique, LE NOUY Michel, GUILLEMOT Olivier, KERAVIS David, LANNEVAL Yoann et POIGNONEC Yannick.*

***Absents ayant donné procuration** : TRANCHARD Audrey à TANGUY Céline et THÉPAULT Christophe à POIGNONEC Yannick*

***Absent(s) :** néant*

Le quorum est atteint.

***A été nommé secrétaire** : Monsieur KERAVAL Dominique*

Rénovation du réseau d'eau potable desservant les lieuxdits Kergaravat et Croas an Delen

Rapporteur : Samuel FÉAT

Les lieuxdits Kergaravat et Croas an Delen sont desservis en eau potable par une canalisation venant du lieudit Luzuverien et passant à travers des terrains agricoles.
Cette canalisation est fuyarde et les interventions sont difficiles, notamment quand les champs sont en culture. De plus, un méthaniseur va prochainement être construit et va nécessiter une extension du réseau existant de près de 300 mètres.

Aussi, dans le cadre de la préservation de la ressource et de renouvèlement du réseau, il est proposé de déplacer le réseau existant pour le faire longer la voirie au départ du lieudit Maison Neuve.

Le coût de ce projet est estimé à 113 076€ HT auxquels il faut ajouter 10% pour les dépenses imprévues soit 124 383,60€

Ce projet est éligible à l'obtention d'une subvention à hauteur de 80% maximum.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

	Taux	Total
Agence de l'eau	25%	31 095,90€
DETR	50%	62 191,80€
DSIL	5%	6 219,18€
Autofinancement	20%	24 876,72€
	Total	124 383,60€

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901524-20251210-2025_74B-DE

Après en avoir délibéré, Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver le projet ci-dessus présenté
- D'approuver le plan de financement comme exposé ci-dessus
- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions selon le plan de financement mentionné ci-dessus
- De s'engager à financer la part de la dépense restant à la charge de la commune
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents et pièces comptables à intervenir.

A Motreff, le 10 Décembre 2025

Le Maire,
Samuel FÉAT